

# ARRÊTÉ DU MAIRE

23 / 1660

## DESIGNATION DU REPRESENTANT DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES HANDICAPEES DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Le Maire de la commune de MONTGERON,  
Conseillère régionale d'Ile de France,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L123-1 à L123-4, R123-1 à R123-55 et R152-6 à R152-7,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le décret n°95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-PREF-DCSIPC-SIDPC 82 du 20 mars 2009 portant constitution des commissions communales pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Vu l'arrêté du Maire n°21/2371 en date du 21 septembre 2021 désignant Madame Françoise NICOLAS, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire, Présidente de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

Considérant que la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées est composée d'un représentant des associations de personnes handicapées,

Considérant la volonté de la ville de Montgeron de désigner Monsieur Nicolas DEVITA, membre de l'association APF France Handicap, représentant des associations de personnes handicapées au sein de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées,

### ARRÊTE

- Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Nicolas DEVITA est désigné représentant des associations de personnes handicapées au sein de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.
- Article 2 :** Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne.
- Article 3 :** Le Directeur Général des Services ou la Directrice Générale Adjointe des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.
- Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Mme le Maire et/ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à MONTGERON, le 11 JUL. 2023

  
**Sylvie CARILLON**

Maire de Montgeron

Conseillère régionale d'Ile-de-France